

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAE 221 SciencesPo-nouveau campus de l'Artillerie (7e) : autorisation donnée à la Région Ile-de-France pour le financement du Pavillon de l'Innovation.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-3 et suivants ;

Vu le régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020 et notamment son annexe V ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'autoriser la Région Ile-de-France à participer au financement du Pavillon de l'Innovation sur le nouveau campus de l'Artillerie de SciencesPo, et de l'autoriser à signer les conventions corrélatives ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Région Ile-de-France est autorisée à participer au financement du pavillon de l'Innovation du nouveau campus de l'Artillerie de SciencesPo dans les conditions prévues par la convention dont le projet est joint en annexe.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Région Ile-de-France le projet de convention joint en annexe.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO